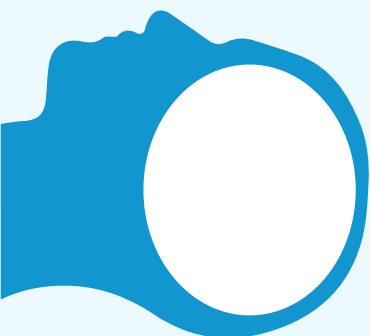


Prise en compte précoce des premiers troubles psychotiques

Les troubles psychotiques touchent environ 3% de la population. Les premiers signes se manifestent très souvent au cours de l'adolescence : initialement par des symptômes peu spécifiques (anxiété, dépression, conduites suicidaires), puis progressivement par une symptomatologie plus caractéristique associée à une entrave du fonctionnement socioprofessionnel.

Toutefois, l'adolescence est une période de profonds remaniements propice à l'émergence ponctuelle d'une symptomatologie variée. Ainsi, il peut être difficile de différencier ces manifestations aspécifiques de celles qui seraient le reflet d'une pathologie psychotique en constitution. Le facteur pronostique principal est la durée de psychose non traitée, période durant laquelle le patient présentant des symptômes psychotiques francs n'est pas pris en charge.



Les Maisons des Adolescents, dans leur mission d'accueil généraliste, devraient pouvoir participer au repérage de ces adolescents à partir de 15 ans pour lesquels une attention toute particulière est justifiée et un accompagnement peut être proposé. Cela nécessite de pouvoir s'appuyer sur une équipe spécialisée de leur réseau (détection et intervention précoce) ou avec un service de psychiatrie qui s'occupent des adolescents afin d'identifier les patients pour lesquels le risque de développer un trouble psychotique est majeur et proposer une prise en charge spécifique en vue d'infléchir la trajectoire psychopathologique.

*Dr Christophe LEMEY,
praticien hospitalier, CHRU de Brest*

*Loïk JOUSNI,
psychologue clinicien, responsable MDA du Finistère-Nord, CHRU de Brest*

Qu'est-ce qu'une reco ?

Dans le cadre de son partenariat avec la Direction Générale de la Santé, l'ANMDA s'est engagée à produire 5 recommandations de bonnes pratiques par an, dans le champ de l'accompagnement des jeunes, des familles et des professionnels.

Ces recommandations, produites avec le concours de professionnels de MDA et validées par l'ANMDA et le conseil scientifique, ont vocation à être diffusées au réseau des MDA et susciter le débat, notamment lors des temps de travail régionaux.



**Si vous souhaitez rédiger une recommandation,
merci d'adresser votre proposition
aux chargées de mission de l'ANMDA .**

